

**TÉMOIGNAGE EN CHEF**  
**DE**  
**JACQUES RÉGIS**

**PRÉSIDENT**  
**TRANSÉNERGIE**

## 1       **Introduction**

2       Au Québec, comme ailleurs au Canada et aux États-Unis, le marché de  
3       l'énergie, plus particulièrement celui de l'électricité, subit une réorganisation  
4       structurelle importante. Autrefois pleinement intégrées, les entreprises  
5       électriques en sont à fractionner l'ensemble de leurs activités principalement  
6       entre les secteurs production, transport et distribution. Cette séparation  
7       fonctionnelle est à la base même des changements auxquels assiste la  
8       clientèle de plusieurs compagnies électriques, dont celle d'Hydro-Québec.

9

10       Le lancement d'une nouvelle politique énergétique par le gouvernement du  
11       Québec, la mise sur pied de la Régie de l'énergie (la "Régie"), ainsi que la  
12       création de TransÉnergie, une division d'Hydro-Québec, pour ne citer que  
13       ces quelques exemples, s'inscrivent dans la foulée de cette restructuration de  
14       l'industrie électrique.

15

16       Plusieurs facteurs expliquent la mutation en cours dans le secteur de  
17       l'électricité, plus particulièrement dans les marchés canadien et nord-est  
18       américain. Aussi, avant toutes choses, il m'apparaît opportun de rappeler  
19       très brièvement les faits marquants des dernières années. Je ferai ensuite  
20       état de la création de TransÉnergie, de ses principales réalisations en 1999  
21       et des principaux objectifs arrêtés pour l'exercice financier 2000. Je ferai  
22       enfin état des grandes orientations de l'année témoin projetée sous étude,  
23       soit l'année 2001.

24

## 25       **Bref rappel des faits marquants**

26       Tout commence en fait en 1992 lorsque le Congrès américain vote l'*Energy*  
27       *Policy Act* qui a pour but d'ouvrir à la libre concurrence le marché de  
28       l'électricité aux États-Unis.

1 En avril 1996, la *Federal Energy Regulatory Commission* (ci-après la  
2 "*FERC*"), émet les ordonnances 888 et 889 qui consacrent dans les faits  
3 l'ouverture du marché de gros et des réseaux de transport. La même année,  
4 l'ordonnance 888-A établit l'obligation de réciprocité en matière d'accès aux  
5 réseaux de transport et au marché de gros américain.

6  
7 Aux termes de cette dernière ordonnance, les entités désireuses de faire  
8 affaires sur le marché américain de gros doivent offrir un accès non  
9 discriminatoire à leur réseau de transport. Ces entités sont ainsi invitées à  
10 faire approuver un tarif éliminant toute discrimination en fonction de  
11 l'utilisateur des lignes de transport.

12  
13 Au Québec, le secteur de l'électricité connaît lui aussi de profonds  
14 changements.

15  
16 En 1995, le gouvernement du Québec organise un vaste débat public sur  
17 l'énergie, prélude en quelque sorte à la politique énergétique publiée par le  
18 gouvernement du Québec à l'automne 1996. Cette nouvelle politique  
19 "*L'énergie au service des Québécois*" souligne la nécessité, pour Hydro-  
20 Québec, de tirer pleinement parti des changements en cours dans l'industrie  
21 énergétique nord-américaine. En d'autres mots, il est jugé d'intérêt public  
22 qu'Hydro-Québec emboîte le pas en ajustant ses pratiques à ce nouveau  
23 contexte, permettant ainsi à l'entreprise d'optimiser ses opérations pour le  
24 bénéfice de l'ensemble de sa clientèle et de son actionnaire.

25  
26 La politique énergétique de 1996 conduit à l'adoption de la *Loi sur la Régie*  
27 *de l'énergie* et de fait, à la création de la Régie qui régleme dorénavant les  
28 activités de transport et de distribution d'électricité au Québec.

29  
30 Le 1<sup>er</sup> mai 1997, la structure du marché québécois de l'électricité change. On  
31 assiste à l'ouverture du marché de gros à la concurrence avec l'adoption du

1 *Règlement 659 d'Hydro-Québec sur les conditions et les tarifs du service de*  
2 *transport pour l'accessibilité à son réseau.* Ainsi, conformément à l'obligation  
3 de réciprocité prescrite par l'ordonnance 888-A de la *FERC*, Hydro-Québec  
4 ouvre son réseau de transport à tout tiers désireux d'y faire transiter de  
5 l'électricité, conformément aux politiques en usage.

6  
7 En pratique, cela permet à des tiers, distributeurs ou autres types de  
8 revendeurs, de vendre et d'acheter de l'électricité hors Québec, ou de  
9 simplement utiliser le réseau de transport d'Hydro-Québec pour transiter de  
10 l'électricité destinée, par exemple, à un client situé hors Québec. Les  
11 réseaux municipaux et les coopératives régionales qui distribuent de  
12 l'électricité au Québec peuvent aussi acheter de l'électricité produite par une  
13 entité autre d'Hydro-Québec.

14  
15 Depuis, certaines ententes de transit ont été conclues entre TransÉnergie,  
16 l'unité Production d'Hydro-Québec et des tiers afin de permettre le transit  
17 d'électricité tant au Québec qu'hors Québec. Par ailleurs, aucun producteur  
18 externe n'a encore réalisé de vente sur le territoire québécois. Je laisse le  
19 soin à mes collègues de la direction Commercialisation de détailler ces  
20 questions.

## 21 22 **La création de la division TransÉnergie**

23 En ouvrant son réseau de transport aux tiers, Hydro-Québec s'est conformée  
24 aux exigences de la *FERC* en matière d'obligation de réciprocité d'accès.  
25 Cette obligation, faut-il le rappeler, a entraîné la séparation administrative des  
26 activités d'Hydro-Québec. C'est ce qui mène à la création de la division  
27 TransÉnergie qui, depuis mai 1997, a la responsabilité de gérer et d'optimiser  
28 l'utilisation des actifs dédiés au transport d'électricité.

1 Dès mai 1997, il est donc apparu nécessaire de séparer physiquement et  
2 fonctionnellement les activités de transport des activités marchandes et de  
3 production d'électricité de l'entreprise afin d'assurer la transparence  
4 nécessaire au bon fonctionnement de la nouvelle structure du marché de  
5 l'électricité.

6  
7 Afin d'assurer cette séparation fonctionnelle et administrative, nous avons  
8 entrepris les démarches suivantes au sein de l'entreprise:

- 9 • Création de la division TransÉnergie;
- 10 • Non participation du Président de TransÉnergie au Comité de  
11 gestion de la direction supérieure d'Hydro-Québec;
- 12 • Création d'un Comité directeur transport indépendant;
- 13 • Concentration des employés de TransÉnergie dans des locaux  
14 situés hors du siège social d'Hydro-Québec;
- 15 • Mise en vigueur de *l'Énoncé de politique et normes de conduite en*  
16 *ce qui concerne la relation d'affaires entre Hydro-Québec et ses*  
17 *sociétés affiliées* visant à assurer un accès non discriminatoire au  
18 réseau de transport ainsi qu'à toute information pertinente  
19 concernant le réseau de transport;
- 20 • Mise en place de la séparation opérationnelle des activités de  
21 contrôle du réseau et transfert des activités de commerce d'énergie  
22 au groupe Production;
- 23 • Application rigoureuse des règles d'accès au réseau de transport  
24 conformément au *Contrat du service de transport d'Hydro-Québec*  
25 *pour l'accessibilité à son réseau de transport*, et
- 26 • Création d'un site OASIS (*Open Access Same-Time Information*  
27 *System*) pour assurer la transparence des transactions.

28 Les mesures précédemment décrites permettent d'assurer aux tiers, entre  
29 autres, un accès libre et non discriminatoire au réseau de transport. La  
30 *FERC* l'a reconnu en émettant à Hydro-Québec Energy Services U.S (12

1 novembre 1997) une licence lui donnant l'autorisation de vendre directement  
2 de l'électricité aux Etats-Unis. Aucune plainte n'a par ailleurs été formulée à  
3 cet effet depuis l'adoption, par la Régie de l'énergie, de la *Procédure des*  
4 *plaintes des clients de TransÉnergie en matière de disponibilité de capacité*  
5 *de transport.*

6  
7 Afin d'assurer cette séparation fonctionnelle, les actifs utiles à la prestation  
8 des activités de transport ont été identifiés et leur coût attribué à  
9 TransÉnergie.

10  
11 Au 31 décembre 1999, la valeur totale nette des actifs utiles à l'exploitation  
12 du réseau de transport était de l'ordre de 14,1 milliards de dollars.

13  
14 Comme il s'agit d'une première présentation de TransÉnergie, je crois  
15 approprié, à ce stade-ci, d'en brosser un portrait général.

### 16 17 **Le réseau de transport**

18 TransÉnergie exploite un des réseaux de transport les plus importants du  
19 continent nord-américain avec ses quelques 32 227 km de lignes et ses 512  
20 postes de transformation au 31 décembre 1999. Sa capacité de transit au  
21 Québec est de l'ordre de 35 000 MW. Des interconnexions font également  
22 partie intégrante de notre réseau en le reliant à d'autres sources d'électricité  
23 au Québec, telle celle d'Alcan, ainsi qu'à celles des réseaux de l'Ontario, du  
24 Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Ces interconnexions permettent  
25 notamment à Hydro-Québec d'assurer une meilleure sécurité  
26 d'approvisionnement de la clientèle québécoise en important de l'électricité  
27 au besoin. Elles permettent aussi d'en exporter vers les réseaux voisins  
28 assurant ainsi l'optimisation de l'utilisation du réseau de transport.

29 Mon collègue Daniel Vaillant, directeur Planification et développement des  
30 actifs, décrit plus en détail les composantes et la conception du réseau de

1 transport exploité par TransÉnergie dans son témoignage déposé comme  
2 pièce HQT-3, document 1.

3

#### 4 **La mission de TransÉnergie**

5 La mission de TransÉnergie se résume comme suit:

- 6 • Transporter l'électricité et commercialiser la capacité de transport selon le  
7 niveau de qualité attendu dans le respect de la réglementation en vigueur,  
8 tout en assurant la pérennité et la croissance optimale des actifs dans une  
9 optique de développement durable;
- 10 • Assurer les mouvements d'énergie sur le réseau de transport d'électricité  
11 sous notre responsabilité, au meilleur coût et selon la qualité attendue tout  
12 en respectant les règles de fiabilité, de sécurité de réseau et autres en  
13 vigueur; et
- 14 • Commercialiser les produits et les services dans les domaines connexes  
15 au transport d'énergie.

16

#### 17 **Les principales orientations de TransÉnergie**

18 Par ailleurs, les principales orientations de TransÉnergie sont les suivantes:

- 19 • Se positionner comme un transporteur fiable;
- 20 • Améliorer la compétitivité sur le marché du transport de l'électricité;
- 21 • Développer les axes de transit selon les besoins et les règles du marché  
22 dans une perspective de développement durable;
- 23 • Développer de nouvelles sources de revenus découlant des activités du  
24 transport;
- 25 • Associer les employés à l'atteinte des objectifs de la division et assurer la  
26 pérennité de notre expertise; et

- 1 • Maintenir les activités de R&D en fonction de la croissance et de la  
2 pérennité du réseau.  
3

#### 4 **Le personnel**

5 Au 31 décembre 1999, TransÉnergie comptait un effectif permanent de 2  
6 987 employés qui possèdent un savoir-faire et une expertise de haut niveau.  
7 La performance du personnel de TransÉnergie pour reconstruire les portions  
8 du réseau de transport touchées par la tempête de verglas de janvier 1998  
9 illustre bien mes propos à cet égard.  
10

11 L'organigramme de TransÉnergie et de ses filiales est présenté à la pièce  
12 HQT-2, document 4.  
13

#### 14 **1999 - Un bilan positif**

15 La performance de TransÉnergie s'est avérée plus que satisfaisante en  
16 1999.  
17

18 Ce succès est d'autant plus appréciable qu'il touche plusieurs domaines  
19 importants pour notre clientèle et notre personnel : l'indice de continuité du  
20 service, la performance et l'intégrité du réseau dans son ensemble, la  
21 fréquence des accidents de travail.  
22

23 À cela s'ajoute l'avancement des travaux pour assurer la sécurité de la  
24 fourniture d'énergie électrique et pour augmenter la capacité d'électricité qui  
25 transite sur notre réseau de transport.  
26

27 Il faut souligner que ces résultats ont été atteints dans un contexte de conflit  
28 de travail, qui a duré près de six mois mais qui heureusement s'est soldé par  
29 une entente sur cinq ans avec l'ensemble des syndicats.

1 Par ailleurs, TransÉnergie a dû revoir les échéanciers critiques de réalisation  
2 de certains projets nécessaires au renforcement de son réseau à la suite,  
3 entre autres, de l'adoption, par le gouvernement du Québec, de la *Loi*  
4 *concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et*  
5 *d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 janvier au 8*  
6 *janvier 1998* (projet de loi 42). La réalisation de ces projets se poursuit  
7 conformément aux procédures prévues par les lois québécoises.

### 8 **Un réseau plus robuste pour la pointe 1999-2000**

9 Durant l'exercice 1999, des travaux ont tout de même été effectués en  
10 Montérégie, dans le centre-ville de Montréal ainsi que dans la région de  
11 Québec en vue d'augmenter la robustesse du réseau de transport pour la  
12 pointe 1999-2000.

13 Afin d'atténuer les conséquences de conditions climatiques extrêmes, nos  
14 ingénieurs ont également testé une méthode de déglacage par échauffement  
15 des conducteurs. Des recherches sont effectuées en parallèle afin d'élaborer  
16 d'autres moyens de prévention et de rétablissement du service dans les  
17 meilleurs délais suite à des événements climatiques exceptionnels.

18 L'institut de recherche d'Hydro-Québec ("IREQ"), notre partenaire privilégié  
19 en matière de recherche et développement, a collaboré à la réalisation de  
20 certains de ces travaux de recherche.

21 L'entretien prioritaire de certaines de nos installations a permis que tous les  
22 postes et l'ensemble des postes de transport et d'interconnexion soient  
23 disponibles pour assurer la desserte de la pointe québécoise 1999-2000. Cet  
24 entretien a également fait en sorte que TransÉnergie respecte les critères de  
25 fiabilité décrétés par le *Northeast Power Coordinating Council* ("NPCC"),  
26 lesquels sont en usage partout dans le nord-est de l'Amérique.

1 TransÉnergie a consacré des efforts afin d'assurer la pérennité de ses actifs  
2 de transport. Ainsi, des investissements de l'ordre de 250 M\$ ont été  
3 consentis à cette fin en 1999, notamment dans la poursuite de la  
4 modernisation du centre de conduite du réseau ("CCR") et dans des  
5 réfections d'équipements.

6  
7 Les projets de sécurisation du réseau et de développement de notre capacité  
8 de transport se sont poursuivis avec l'amorce d'un projet de construction  
9 d'une interconnexion stratégique de 1 250 MW avec l'Ontario, dont la mise  
10 en service est prévue à la fin de 2002. Les démarches d'obtention des  
11 permis nécessaires à la réalisation de ce projet sont maintenant engagées.

### 12 13 **Passage à l'an 2000**

14 À l'instar de plusieurs entreprises, le passage à l'an 2000 figurait parmi nos  
15 dossiers prioritaires en 1999. Cet événement, précédé par des exercices de  
16 simulation avec le *NPCC*, nous a permis de mettre à l'épreuve les systèmes  
17 et l'ensemble des composantes informatiques, électriques et mécaniques du  
18 réseau de transport.

19  
20 La nuit du 31 décembre 1999, près de 300 personnes étaient prêtes à réagir,  
21 en cas de besoin. Toutes les mesures mises en place ont permis à  
22 TransÉnergie d'atteindre l'an 2000 sans incident et conséquemment,  
23 d'assurer la continuité de son service.

### 24 25 **R & D**

26 En plus de maintenir les liens avec l'IREQ, nous nous sommes associés en  
27 1999 à l'Université de Sherbrooke pour créer une nouvelle chaire  
28 universitaire et industrielle sur les lignes de transport. La chaire aura pour  
29 mission de développer l'expertise québécoise en matière de conception de

1 lignes. Elle constituera un forum d'échanges entre les universités  
2 québécoises et les autres partenaires de l'industrie de l'électricité.

3

4 Cette nouvelle chaire s'ajoute à celle créée en 1997 sur le givrage  
5 atmosphérique, à laquelle participent Hydro-Québec, le Conseil de  
6 recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et  
7 l'Université du Québec à Chicoutimi.

8

### 9 **Déclaration de principes environnementaux**

10 TransÉnergie vise un enregistrement ISO 14001 en 2002. Afin d'accomplir  
11 sa mission dans le respect de l'environnement, la division a adopté, le 4  
12 novembre 1999, une déclaration de principes environnementaux, marquant  
13 ainsi son adhésion aux orientations de la politique " Notre environnement "

14 d'Hydro-Québec. Cette déclaration présente les engagements de  
15 TransÉnergie face aux principaux aspects environnementaux de ses  
16 activités. Ces principes environnementaux constituent la base du système  
17 de gestion environnementale (SGE) élaboré par TransÉnergie.

18

### 19 **Gestion des compétences**

20 Au cours de l'année 1999, nous avons poursuivi l'implantation d'un plan de  
21 gestion des compétences. Nos programmes de formation technique sont  
22 remodelés en fonction de l'architecture de nos compétences stratégiques.  
23 Ces changements s'appuient sur de nouvelles technologies de formation,  
24 notamment dans le domaine de la sécurité des travaux. L'année s'est  
25 conclue par le parachèvement du bilan du programme de relève des cadres  
26 et par la révision de notre banque de candidats identifiés à la relève.

27

### 28 **Sur la scène internationale**

29 Afin de mieux déployer les ressources en fonction des caractéristiques et des  
30 besoins du marché international, Hydro-Québec confie dorénavant à ses

1 unités d'affaires le soin de promouvoir et de gérer les investissements  
2 internationaux, qu'il s'agisse d'investissements liés à production, au transport,  
3 à la distribution de l'électricité ou à la construction d'ouvrages.

4  
5 Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure synergie et de fait, une meilleure  
6 rentabilité de nos activités non réglementées, nous avons regroupé nos  
7 filiales sous le holding TransÉnergie HQ. Ce dernier assure la coordination  
8 de nos activités commerciales à l'étranger dans les domaines liés à  
9 l'exploitation de réseaux à haute tension. Ce regroupement assure aussi une  
10 séparation claire entre les activités réglementées et non réglementées de  
11 TransÉnergie.

12  
13 Mon collègue Robert Benoît élabore davantage ces questions dans son  
14 témoignage déposé comme pièce HQT-4, document 1.

15  
16 Par ailleurs, le rapport d'activités 1999 de TransÉnergie, déposé sous la cote  
17 HQT-2, document 2, donne de plus amples détails sur nos réalisations pour  
18 l'exercice 1999.

## 19 20 **Les perspectives pour l'année 2000**

21 Les principaux objectifs de TransÉnergie pour l'exercice financier 2000 sont  
22 principalement articulés autour des grandes orientations d'Hydro-Québec  
23 contenues au Plan stratégique 2000-2004. Ces orientations sont regroupées  
24 sous les thèmes suivants:

- 25 • Mieux Servir le client;
- 26 • Assurer la croissance rentable de l'entreprise;
- 27 • Saisir les occasions d'affaires; et
- 28 • Mobiliser les ressources.

1 Les orientations d'affaires arrêtées par TransÉnergie et que j'ai décrite plus  
2 avant dans mon témoignage, cadrent avec les orientations stratégiques  
3 retenues par Hydro-Québec.

4  
5 De façon générale, il nous est permis de mesurer l'atteinte de nos objectifs à  
6 l'aide des Indices de performances dont s'est dotée TransÉnergie. Ces  
7 indices sont présentés et expliqués à la pièce HQT-3, document 3.

8  
9 ***Orientation 1: Se positionner comme transporteur fiable***

10  
11 Plus précisément, les stratégies qui supporteront notre orientation *Se*  
12 *positionner comme transporteur fiable* porteront, pour l'année 2000, sur la  
13 continuité de service, la sécurisation du réseau, la qualité de l'onde, et  
14 l'amélioration de la performance environnementale.

15  
16 Maintenir la continuité de service

17 Au chapitre du maintien de la continuité du service, TransÉnergie compte  
18 investir une somme de l'ordre de 210 millions de dollars afin d'assurer la  
19 pérennité de ses équipements de transport.

20  
21 En plus de poursuivre notre programme de remplacement d'isolateurs, les  
22 principaux projets visant à maintenir cette pérennité commandent les activités  
23 suivantes:

- 24
- 25 • le remplacement et la remise à neuf d'équipements du réseau, dont le  
26 parc de disjoncteurs du réseau principal (735 kV, 315 kV et 230 kV);
  - 27 • le parachèvement du projet de modernisation du centre de conduite du  
28 réseau;
  - 29 • la réfection majeure de certains postes de départ, dont ceux de  
30 Beauharnois, Bersimis 1 et La Tuque;
  - l'implantation du nouveau progiciel de maintenance MAXIMO; et

- 1 • la poursuite du programme d'amélioration de la fiabilité du réseau de  
2 transport (AFRT).

3

4 Nous poursuivrons par ailleurs l'optimisation de la maintenance et de  
5 l'exploitation de nos équipements en analysant, notamment, chaque incident  
6 d'exploitation, particulièrement ceux causant une perte de charge affectant  
7 un client (gravité 1) ou une perte d'appareillage (gravité 2) et en élaborant un  
8 plan d'actions correctrices. Il est également prévu que nous améliorerons les  
9 indicateurs d'état et de performance des équipements, permettant ainsi de  
10 faire les meilleurs choix pour assurer la pérennité de nos installations.

11

12 Toutes ces actions ont comme objectif premier le souci premier de  
13 TransÉnergie d'améliorer la fiabilité du réseau de transport et plus  
14 particulièrement l'indice de continuité de service. À ce chapitre, il importe de  
15 souligner que sur la période des 10 dernières années, nous constatons une  
16 amélioration notable de la continuité de service du réseau de transport (ce  
17 résultat appert notamment de la pièce HQT-3, document 3). Cette  
18 amélioration reflète les nombreux efforts entrepris pour renforcer la  
19 robustesse.

20

#### 21 Augmenter la sécurité d'alimentation

22 L'année 2000 sera l'occasion de poursuivre les travaux essentiels de  
23 bouclage (boucles Montérégie, Outaouais, Montréal centre-ville et  
24 Québec/Mauricie) du réseau de transport entrepris suite à la tempête de  
25 verglas de 1998.

26

27 Nous sécuriserons plus particulièrement l'alimentation électrique de l'Île de  
28 Montréal en réalisant d'une part, l'intégration complète des projets de ligne  
29 Viger-Aqueduc et d'autre part, le rapatriement de la production de la centrale  
30 de Beauharnois. De plus, TransÉnergie poursuivra les projets de

1 renforcement du centre-ville de Québec ainsi que le bouclage de la péninsule  
2 gaspésienne.

3

4 Contrôler et garantir la qualité de l'onde

5 Tel qu'il appert du Rapport d'activité 1999, TransÉnergie se maintient à la  
6 fine pointe des développements en matière de qualité de l'onde, un domaine  
7 hautement technique, en assurant une vigie constante du domaine et en  
8 participant activement à des comités internationaux de normalisation.

9

10 Rappelons à cet effet que nous avons publié, à l'intention des grandes  
11 entreprises alimentées directement par le réseau de transport, le document  
12 *Caractéristiques et cibles de qualité de la tension fournie par le réseau de*  
13 *transport d'Hydro-Québec*. Ce document fait notamment état des façons,  
14 pour les clients, d'immuniser leurs équipements contre les variations de  
15 l'onde et de maintenir les perturbations produites par leurs propres  
16 installations en deçà des niveaux autorisés.

17

18 Nos efforts en cette matière se poursuivront en 2000. Plus particulièrement,  
19 nous comptons mesurer et analyser la qualité de l'onde aux endroits  
20 stratégiques de notre réseau de transport à l'aide d'équipements de mesure  
21 appropriés. TransÉnergie proposera également des limites d'émission de  
22 l'onde électrique par les clients perturbateurs et participera à l'identification  
23 des solutions visant à enrayer, sinon diminuer, les problèmes de perturbation  
24 de l'onde. Un guide de solutions applicables chez les clients Grande  
25 entreprise devrait également être développé afin qu'il y ait une amélioration  
26 de la satisfaction de notre clientèle quant à la fiabilité du réseau de transport.

27

28 Amélioration de la performance environnementale

29 À ce titre, l'année 2000 nous permettra de développer les 17 éléments de la  
30 norme ISO 14001, de telle sorte que l'implantation du système de gestion

1 d'environnement (SGE) au sein de TransÉnergie atteint 80 % en 2000 et  
2 que l'enregistrement ISO soit accordé au cours de l'année 2002.

3  
4 Nous effectuerons de plus l'inventaire des substances appauvrissant la  
5 couche d'ozone (SACO) dans les sites qui sont sous notre responsabilité.

6  
7 ***Orientation 2: Améliorer la compétitivité sur le marché de transport de***  
8 ***l'électricité***

9  
10 Pour *Améliorer la compétitivité sur le marché de transport de l'électricité*,  
11 nous mettrons tout en œuvre pour assurer une plus grande disponibilité des  
12 équipements afin de respecter nos engagements quant à la capacité de  
13 transit disponible. De façon plus générale, nous poursuivrons également les  
14 activités de vigie et de balisage afin de profiter des meilleures pratiques de  
15 l'industrie.

16  
17 Assurer une meilleure disponibilité du réseau de transport

18 L'ouverture du marché de transit d'électricité nous oblige à gérer un volume  
19 plus grand d'échanges avec les réseaux voisins, les producteurs privés et les  
20 distributeurs. Combinée à l'augmentation de la demande d'électricité pour le  
21 service de base au Québec, la disponibilité des équipements devra ainsi être  
22 améliorée afin d'augmenter davantage les taux d'utilisation des principaux  
23 corridors et des axes de transit et ce, au bénéfice de l'ensemble de la  
24 clientèle de TransÉnergie.

25 Pour ce faire, nous avons l'intention optimiser les stratégies d'exploitation du  
26 réseau en améliorant, entre autres, le plan de disponibilités des équipements  
27 de transport en axant notre priorité, bien évidemment, sur la desserte de la  
28 clientèle québécoise.

---

1 Améliorer la performance

2 La compétitivité est également reliée à la gestion de nos coûts. Afin  
3 d'améliorer notre performance à cet égard, TransÉnergie entend continuer de  
4 jouer pleinement notre rôle de propriétaire averti.

5  
6 Quant à nos charges d'exploitation directes, soit celles qui sont engagées  
7 directement par la division TransÉnergie dans le but de réaliser ses activités  
8 d'exploitation du réseau de transport, il va sans dire qu'elles font l'objet d'un  
9 suivi rigoureux. Il en est de même pour les charges de services partagés au  
10 sein d'Hydro-Québec, soit principalement celles liées à l'informatique, à la  
11 bureautique, aux télécommunications, et aux services comptables et autres.

12  
13 ***Orientation 3: Développer les axes de transit***

14  
15 TransÉnergie entend réaliser, durant l'année 2000, une série de projets pour  
16 *Développer les axes de transit* et ce, tant en croissance qu'en pérennité du  
17 réseau. À cet égard, je vous réfère aux remarques que je fais plus avant  
18 dans mon témoignage, notamment en ce qui concerne les projets liés au  
19 renforcement du réseau de transport.

20  
21 ***Orientation 4: Développer de nouvelles sources de revenus***

22  
23 La poursuite de notre stratégie de développement de marché pour  
24 promouvoir l'utilisation de nos services, de notre expertise et de nos produits  
25 demeure, quant à elle, l'action privilégiée pour *Développer de nouvelles*  
26 *sources de revenus* en l'an 2000.

27 TransÉnergie dispose en effet d'une expertise reconnue en matière de  
28 services spécialisés, d'expertises techniques et de savoir-faire dans le  
29 domaine du transport d'électricité. TransÉnergie croit ainsi nécessaire  
30 d'optimiser l'utilisation de ses ressources afin de réduire globalement ses  
31 coûts.

1 Ainsi, la société de gestion TransÉnergie HQ Inc., créée en 1999, réalise la  
2 mise en marché des produits et services non réglementés de la division.  
3 Cette jeune société doit oeuvrer dans des marchés en évolution, caractérisés  
4 par une compétition élevée et où les règles du jeu sont imprécises.

5  
6 Les activités de cette société de gestion se découpent en quatre grands  
7 domaines ; la commercialisation de l'expertise et du savoir-faire de  
8 TransÉnergie, la commercialisation des solutions technologiques à valeur  
9 ajoutée, le développement de projets ainsi que l'acquisition d'actifs rentables.

10  
11 ***Orientation 5: Associer les employés à l'atteinte des objectifs de la***  
12 ***division et assurer la pérennité de notre expertise***

13  
14 Les contrats de travail de cinq ans, l'implantation d'un régime  
15 d'intéressement et la stabilité de l'effectif sont des conditions facilitantes sur  
16 lesquelles nous pourrions compter pour *Associer les employés à l'atteinte des*  
17 *objectifs de la division et assurer la pérennité de notre expertise*. Il en est de  
18 même pour les actions entreprises en 1999 et que nous poursuivrons en  
19 2000 dans les domaines de la gestion des compétences stratégiques et de la  
20 relève.

21  
22 Le besoin de gérer nos compétences demeure un impératif pour 2000 en  
23 raison des prévisions de départs à la retraite sur l'horizon de 10 ans, de  
24 l'évolution technologique et du développement de nouvelles sources de  
25 revenu. À cette fin, TransÉnergie a mis en place des plans d'action afin de  
26 gérer les vulnérabilités techniques et les compétences stratégiques. Divers  
27 moyens ont aussi été implantés et se poursuivront en 2000 pour assurer le  
28 développement des cadres et des ingénieurs.

29  
30 En 1999, TransÉnergie a respecté ses engagements relativement au niveau  
31 d'effectif fixé et nous visons une stabilité de l'effectif en 2000. Notre défi

1 réside maintenant dans la possibilité de dégager une marge de manoeuvre  
2 pour renouveler graduellement l'effectif compte tenu des prévisions de  
3 départs à la retraite dans nos domaines stratégiques.

4  
5 ***Orientation 6: Maintenir les activités de recherche et de développement***  
6 ***d'équipement***

7  
8 Le réalignement de la recherche & développement sur notre mission de  
9 base, dont je faisais état plutôt, nous permettra de *Maintenir les activités de*  
10 *recherche et de développement* d'équipement de haute performance et de  
11 longue durée pour supporter nos orientations en amélioration de la pérennité  
12 et de la fiabilité de nos équipements, de compétitivité, de développement de  
13 capacité des interconnexions et de la qualité de l'onde.

14  
15 Au chapitre de la pérennité, le vieillissement grandissant de notre parc  
16 d'équipements, particulièrement ceux ayant plus de 30 ans (tels que  
17 disjoncteurs, sectionneurs et transformateurs), nécessite de bien évaluer leur  
18 vie résiduelle de façon à optimiser les activités de maintenance. Par ailleurs,  
19 l'arrivée massive de nouvelles technologies nous oblige à poursuivre, en  
20 2000, le développement d'indicateurs sur leur durée de vie et leur résistance  
21 aux bris et défauts.

22  
23 Quant aux recherches liées à la réduction des impacts d'événements  
24 climatiques majeurs, nous avons identifié les pistes de solutions les plus  
25 prometteuses à la problématique « verglas ». Il s'agit essentiellement de la  
26 détection, du déglacage thermique et mécanique, de même que des outils  
27 d'aide à la décision en situation critique. À cet égard, les actions suivantes  
28 seront entreprises en 2000:

- 29  
30
- Développement et amélioration des méthodes de déglacage;

- 1 • Développement de moyens pour évaluer rapidement l'état des
- 2 composantes de lignes après un événement majeur;
- 3 • Amélioration de la flexibilité des logiciels d'analyse de réseau en situation
- 4 de crise; et
- 5 • Application de technologies avancées pour protéger le réseau contre la
- 6 foudre.

7 Divers essais auront lieu dans les postes Neufchatel, Montmagny et St-Rémi  
8 au cours de l'année 2000.

9

### 10 **Les perspectives pour l'année témoin projetée 2001**

11 Les objectifs que nous visons pour l'année témoin 2001 cadrent avec ceux  
12 du Plan stratégique cinq ans 2000-2004 d'Hydro-Québec. Ils se situent en  
13 continuité des orientations élaborées précédemment où la fiabilité du réseau  
14 de transport et la qualité de service restent au premier plan. Ces objectifs  
15 seront précisés davantage lors du processus qui se tiendra à l'automne  
16 prochain et qui consistera à préparer les plans d'affaires détaillés et les  
17 objectifs particuliers pour 2001.

18

### 19 **Transporteur fiable**

20 À moyen terme, TransÉnergie vise un maintien du nombre moyen d'heures  
21 d'interruption de service par client dues à des pannes ou des interruptions  
22 programmées sur le réseau de transport, c'est-à-dire 0,65 heure par client.

23

24 Concrètement, nous poursuivrons les plans d'action prévus pour augmenter  
25 la robustesse du réseau de transport par des investissements consacrés aux  
26 projets de bouclages et de renforcement du réseau. De plus, des  
27 investissements sont planifiés afin d'en assurer la pérennité.

28

29 Par ailleurs, la méthodologie de planification des actifs mise en place à  
30 TransÉnergie et présentée à la pièce HQT-3, document 1, constitue l'outil

1 privilégié pour identifier nos actions prioritaires en matière d'investissements.  
2 Cette méthodologie permet d'établir un diagnostic de l'état des installations  
3 de transport à court et long terme. Également, il favorise un maillage entre  
4 les besoins tant en croissance qu'en pérennité du réseau.

5  
6 L'entretien de nos installations en respect des critères de fiabilité décrétés  
7 par le *NPCC* demeure prioritaire. De plus, nous réalisons une vigie  
8 constante sur les réglementations à venir afin d'ajuster nos encadrements et  
9 nos façons de faire.

### 11 **Qualité de l'onde**

12 En matière de qualité de l'onde, nous continuerons de mesurer en temps réel  
13 d'une part, la conformité de la fréquence de l'onde (60 Hz) et d'autre part, le  
14 respect des variations moyennes de fréquence par rapport à une constante  
15 prédéterminée. Ces deux indicateurs sont conformes avec ceux  
16 recommandés par le *NERC*.

### 18 **Disponibilité du réseau de transport**

19 Même si le réseau de transport d'Hydro-Québec répond bien à la demande  
20 actuelle, il faut poursuivre l'optimisation des corridors existants. Ces projets  
21 permettront de contrôler adéquatement la congestion du réseau en période  
22 d'affluence sans toutefois compromettre la fiabilité de notre réseau.

### 24 **Vigie**

25 En 2001, nous continuerons notre vigie eu égard à l'évolution du contexte du  
26 transport en Amérique du nord suite, entre autres, aux audiences de la *FERC*  
27 et plus particulièrement sur la création d'organisations de transport régionales  
28 (*Regional Transmission Organization* ou *RTO*).

**1 Stabilité des coûts**

2 TransÉnergie entend limiter le plus possible la croissance de ses coûts par,  
3 entre autres, l'optimisation continue de nos processus d'affaires en matière  
4 de maintenance. Une pression sur les coûts, que nous tenterons par ailleurs  
5 de contrôler, provient de l'augmentation des activités de transport (plus  
6 grande utilisation) et de l'inflation. D'un autre côté, nous poursuivrons le suivi  
7 accru des investissements ne générant pas de revenus additionnels tout en  
8 assurant la pérennité de notre réseau de transport.

**10 Recherche et développement**

11 En parallèle à nos actions, et en continuité avec ce qui a été entrepris en  
12 2000, le repositionnement des activités de R & D sur les activités de base  
13 d'Hydro-Québec se traduira, pour TransÉnergie, par la mise en place d'une  
14 équipe plate forme qui a pour mission de maximiser la valeur ajoutée de  
15 l'innovation technologique par l'implantation d'un processus intégré de  
16 gestion de l'innovation.

17  
18 Ces activités sont regroupées sous les cinq thèmes suivants:

- 19 • augmentation de la durée de vie des équipements existants et  
20 réduction des coûts de maintenance;
- 21 • diminution des coûts des nouvelles lignes et des nouveaux postes;
- 22 • augmentation de la capacité de transit de certains corridors  
23 existants;
- 24 • optimisation de la gestion du réseau de transport dans le cadre de  
25 l'ouverture des marchés; et
- 26 • diminution de l'impact d'événements climatiques majeurs.

**1      Ressources humaines**

2      L'atout majeur pour l'atteinte des objectifs précédents est d'abord et avant  
3      tout l'expertise, le savoir faire et la mobilisation des employés de  
4      TransÉnergie. Nous poursuivrons ainsi les actions entreprises dans ces  
5      domaines dans un souci de développement de nos ressources et de  
6      pérennité de notre expertise.